

REGLEMENT DU CONCOURS DESSIN

Le concours est organisé par la société Les Créations d'Isa, Sasu au capital de 1000 euros, dont le siège social se situe au 62 rue Général de Gaulle – 69530 Brignais, immatriculé au registre du commerce et des sociétés n°838836187.

Vous trouverez ci-dessous le présent règlement qui régit votre participation au Concours.

En participant au concours vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Article 1 : définitions

Il s'agit de réaliser **un dessin libre sur un format A4** (21 cm X29,7cm) format paysage ou portrait **en couleurs ou noir, au feutre**.

Le gagnant est sélectionné sur tirage au sort qui aura lieu dans l'atelier-boutique Les Créations d'Isa **le 8 décembre 2018 à 18h30**.

Le participant doit remplir les conditions de l'article 3 du présent règlement.

Article 2 : Durée

Le concours se déroulera du **17/11/2018 au 01/12/2018 inclus**. Il est entendu que le concours pourra être annulé ou reporté si les circonstances l'exigent. Le cas échéant nous vous informerons dans les meilleurs délais. Nous ne saurions être tenu responsables pour un tel report ou annulation.

Article 3 : modalités de participation

Le concours, entièrement gratuit et sans obligation d'achat, est **ouvert aux enfants âgés de 6 à 12 ans inclus et ayant reçu l'autorisation préalable et écrite de leur(s) parent(s) ou Représentant légal pour participer au concours** (autorisation présente dans le formulaire de participation).

Une seule participation par enfant est autorisée pour ce concours.

Pour que votre enfant puisse participer, vous devez compléter un formulaire de participation disponible à l'atelier-boutique ou à télécharger sur le site lescreationsdisa.fr ou via la newsletter. Dans le formulaire de participation vous devrez indiquer :

- **Votre nom et prénom, le prénom de votre enfant et sa date de naissance**
- **Votre ville**
- **Votre adresse email**
- **Votre numéro de téléphone portable**
- **L'autorisation parentale à votre nom et prénom(s) et signée**

Si le formulaire de participation est incomplet, votre participation ne sera pas valide et ne sera donc pas prise en compte dans le cadre de ce concours.

Votre enfant devra réaliser **un dessin sur papier libre sur lequel sera joint le coupon complété et découpé qui se trouve en bas du bulletin de participation au concours.**

Pour être accepté le dessin devra respecter les règles suivantes :

Le matériel utilisé pour la réalisation du dessin doit être au feutre, pas de collage.

L'enfant devra réaliser seul, sans l'assistance de ses parents ou d'un tiers.

En cas de doute sur la réalisation du dessin par l'enfant sans assistance, nous nous réserverons le droit de disqualifier le dessin.

Le dessin à caractère diffamatoire, obscène injurieux, préjudiciable ou contraire aux bonnes mœurs sera disqualifié.

Une fois le dessin réalisé, celui-ci devra être déposé en main propre dans l'atelier-boutique jusqu'au 1^{er} décembre 2018 inclus. (aucun dessin envoyé par courrier ne pourrait faire partie du jeu).

Ce formulaire comprend une autorisation parentale, qui devra être complétée et signée par le ou les parents, ou le Représentant légal afin d'autoriser la participation de l'enfant.

La simple participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement.

Le dessin sera valide et accepté uniquement si toutes ces conditions sont respectées. Une fois déposé à l'atelier-boutique, il ne sera plus possible de modifier le dessin.

Les dessins originaux pourront être retournés au participant après le tirage au sort.

Désignation du gagnant

Le nom du gagnant sera tiré au sort le 8 décembre 2018 à 18h30.

Il sera informé le soir-même s'il est présent ou les jours suivants, soit par mail ou téléphone.

Son dessin sera alors peint à la main par l'atelier Les Créations d'Isa dans une assiette ronde de 26cm de diamètre en porcelaine blanche. Cette pièce sera signée et en un seul exemplaire.

Une fois la réalisation terminée et cuite dans un four à haute température, le gagnant sera informé afin de venir récupérer dans l'atelier-boutique son lot.

Propriété intellectuelle.

Les Créations d'Isa s'engage à ne pas commercialiser et reproduire le dessin gagnant autre que sur l'assiette désignée pour le gagnant. Cependant la société Les Créations d'Isa sera amenée à communiquer via le site lescreationsdisa.fr, la page Facebook Isabelle comte et Les créations d'Isa-made in France, Instagram sur cet évènement et à diffuser le dessin ainsi que l'assiette peinte. Le nom et le prénom seront diffusés si les parents l'ont autorisé au préalable.

Article 4 : modification du règlement

Nous pouvons être amenés à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification qui sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'un affichage en Magasin.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.